

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Traitement des gravats reçus sur les Centres de Recyclage
communautaires - Appel d'Offres - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux reçoit des gravats sur ses différents Centres de Recyclage. Ces déchets sont constitués de produits relevant de la catégorie des déchets inertes : déchets de démolition constitués de pierres, briques, parpaings, tuiles, ardoises, dallages, carrelages, résidus de bétons, résidus de ciment, résidus d'enrobés, grès et céramique, marbre, terre végétale.

Afin de procéder à leur traitement, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres pour réaliser cette prestation.

Dans le but, d'une part de limiter les trajets des véhicules communautaires assurant l'évacuation journalière des gravats issus des centres de recyclage et d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, les prestations portent sur trois lots distincts, faisant chacun l'objet d'un marché dont la prestation est identique.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	SECTEUR 1 Traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires - AMBES - AMBARES - BASSENS – BORDEAUX Bastide (*) Pour un tonnage mini de 16.000 tonnes Pour un tonnage maxi de 44.000 tonnes
2	SECTEUR 2 Traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires VILLENAVE D'ORNON - GRADIGNAN - PESSAC – MERIGNAC (*) Pour un tonnage mini de 36.000 tonnes Pour un tonnage maxi de 64.000 tonnes
3	SECTEUR 3 Traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires SAINT MEDARD EN JALLES - LE TAILLAN MEDOC- BRUGES - BLANQUEFORT – BORDEAUX Latule – BORDEAUX Louis Fargue (*) Pour un tonnage mini de 36.000 tonnes

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
	Pour un tonnage maxi de 64.000 tonnes

(*) – La liste des Centres de Recyclage affectés à chaque lot n'est pas contractuelle.

Cet appel d'offres propose aux opérateurs économiques de répondre sur les choix suivants :

En solution de base, les gravats seront traités par enfouissement, avec réception du lundi au samedi.

En variante 1, les gravats seront traités par enfouissement, avec réception du lundi au dimanche.

Les candidats peuvent proposer la valorisation matière des gravats.

En variante 2, la valorisation matière des gravats, avec réception du lundi au samedi.

En variante 3, la valorisation matière des gravats, avec réception du lundi au dimanche.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3^{ème} alinéa, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les documents sont consultables par les conseillers communautaires à la direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage, Hôtel de la Communauté) conformément aux articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les marchés sont conclus à prix unitaires, révisables semestriellement, pour une période ferme de quatre ans.

L'estimation Hors Taxes de l'opération, pour sa durée totale, est comprise entre 1.275.600 Euros (solution de base) et 4.755.600 Euros (variante 3). Ainsi, la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE	C.R.B.
011	611	11	O300

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouverts en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques ou les groupements d'opérateurs économiques qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses, en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des

nouveaux documents adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié, en application de l'article 35 I 1° de l'article 35 II 3° du code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 24 JUIN 2008

M. DIDIER CAZABONNE